



Référentiel des formations

<https://c3d-staps.fr/espace-pedagogique/referentiel-des-formations/>

Préambule

Ce travail a été effectué par les directeurs au sein de C3D, en coordination avec leurs responsables et les équipes de formation respectives, travail commencé en Octobre 2015 et en voie de finalisation en Juin 2019. Des professionnels y ont été associés à chaque fois que possible et des référentiels métiers ont été utilisés à chaque fois qu'ils existaient. Il n'a pas cependant encore donné lieu ni à un travail officiel de concertation, ni à un travail de validation avec les organismes professionnels. Il est donc à la fois un projet en devenir, un outil, un guide pour les UFR STAPS et une base de travail pour des coopérations futures avec nos partenaires, qu'ils soient professionnels ou institutionnels (ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, secrétariat jeunesse et sport, mais aussi ministère de la santé, Direction générale de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'insertion professionnelle, branche sport, branche animation, branche médico-sociale, etc.).

Objectifs

Construire une cohérence de formation nationale, exigeante et lisible, afin de faciliter :

- La professionnalisation des étudiants
- Les parcours de formation et les passerelles entre les différentes formations existantes, aussi bien en STAPS qu'avec les autres diplômes existant.
- La relation à nos partenaires professionnels et institutionnel,
- Les interactions formation et recherche
- La formation tout au long de la vie.

Cadre national de construction des référentiels

1. Domaines de compétence

Tous les référentiels de toutes les formations sont organisés en 7 domaines de compétences en cohérence avec les textes institutionnels

- **Domaine 1** : Compétences transversales génériques : expression et communication, maîtrise d'outils, de techniques, de méthodes et développement de ressources personnelles. Il comprend par exemple les blocs 1 à 3 de la licence.
- **Domaine 2** : Compétences professionnelles : Positionnement vis à vis d'un champ professionnel et de son environnement sociétal et institutionnel pour interagir avec celui-ci et problématiser son action.





- **Domaine 3** : Compétences professionnelles : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée et/ou dans un cadre professionnel déterminé pour mettre en œuvre et développer des projets et des politiques.
- **Domaine 4** : Compétences disciplinaires STAPS : Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation »
- **Domaine 5** : Compétences disciplinaires STAPS : Élaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive
- **Domaine 6** : Compétences disciplinaires STAPS : Intervention en face à face pédagogique, encadrement, transformation, formation d'un public.
- **Domaine 7** : Compétences spécifiques spécialisées : adaptation de ses interventions professionnelles à des champs professionnels, des secteurs économiques, des publics, et des dimensions de métiers particuliers

2. Blocs de compétences

Les formations à l'intérieur de ses domaines sont organisées en blocs de compétences. Les blocs sont l'unité de base de certification des diplômes.

- Un bloc est cohérent dans sa constitution car il renvoie à des compétences organisées en système qui se complètent et sont nécessaires pour mener à bien une activité professionnelle.
- Les blocs correspondent à des activités nécessaires pour exercer le métier visé et pour avoir un niveau de formation correspondant au diplôme
- Les blocs comprennent des compétences certifiées qui doivent être validées pour que le bloc soit acquis.
- Toutes les formations ont un même nombre de blocs organisés et numérotés dans le même ordre. Le nombre de bloc est au maximum de 10 par formation, notamment pour être cohérent avec le compte personnel de formation.
- Pour chaque domaine et chaque formation il y a un nombre de blocs communs.

3. Les compétences certifiées

Les compétences certifiées sont celles de la fiche RNCP. Elles relèvent d'un processus de certification qui, pour l'université, passe par la DGESIP et par l'organisme certificateur (France compétence depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel). Tout organisme de formation, et donc les UFRSTAPS dans le cadre des accréditations, a l'obligation de mettre en œuvre les validations des compétences certifiées et donc des blocs correspondants. C'est l'université qui atteste la validation des blocs et des compétences certifiées de ceux-ci.

Pour valider les blocs, il faut valider les compétences certifiées qui correspondent à une possible unité d'évaluation.

- Le certificateur atteste que le titulaire du bloc a bien les compétences annoncées.
- Les compétences certifiées dans un bloc sont les mêmes pour tous les mêmes diplômes au niveau national, quelle que soit l'université qui les atteste.



La construction du référentiel d'évaluation et de formation

Le référentiel d'évaluation doit avoir une cohérence nationale pour une même fiche RNCP et pour un même bloc dans la fiche. Il s'impose ainsi à tous.

Le référentiel d'évaluation inventorie ce qui est évalué et par quels moyens :

- Il rappelle précisément les compétences certifiées et éventuellement les compétences permettant de spécifier ces dernières, les méthodes et savoirs associés exigés pour l'obtention de la certification visée : ce qu'il faut évaluer ;
- Il indique les situations dans lesquelles celles-ci peuvent être appréciées : les modalités de l'évaluation ;
- Il indique les critères de réussite, les niveaux à atteindre, permettant de situer la performance du candidat : les attendus observables.

Le référentiel de formation relève de la liberté pédagogique de chaque UFR. Il est relativement guidé par le référentiel d'évaluation. Sa construction peut s'appuyer sur les fichiers référentiels de formation et les tableaux synoptiques construits par la C3D qui sont dans ce document.

La C3D a cependant élaboré par le passé un certain nombre de règles correspondant à un cahier des charges de qualité, règles qui restent valables (ex : 220 heures de formation dans la spécialité sportive en licence entraînement pour pouvoir prétendre à la validation de la licence et à l'obtention une carte professionnelle d'entraîneur dans la spécialité ; une cinquantaine d'heures par groupement d'APS et dans au moins 4 groupements pour pouvoir prétendre à la validation du DEUG et donc à l'obtention de la carte professionnelle du DEUG STAPS).

Il est à compléter formation par formation notamment au sein de réseaux de responsables formation (ex : réseau universitaire de la forme) et grâce à la mise en place d'instances partenariales de concertation et de coordination avec les partenaires sociaux.

Les documents correspondants et leur utilisation

Deux types de documents ont été construits :

1. Des référentiels de formation.

Ce sont les références communes pour les formations considérées pour tous les STAPS. Ils sont en correspondance exacte avec les fiches RNCP. Ils montrent la cohérence curriculaire de formation car chaque bloc et chaque compétence certifiée est déclinée en niveaux différenciés de complexité au fur et à mesure des niveaux de formation. Ils doivent servir de base pour construire les référentiels d'évaluation (travail en cours au niveau de la C3D) et les référentiels de formations au niveau local.

- [Référentiel DEUG STAPS](#)
- [Référentiel Licence Entraînement Sportif et Master Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive](#)
- [Référentiel Licence et Master Activité Physique Adaptée-Santé](#)
- [Référentiel Licence et Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique](#)
- [Référentiel Licence et Master Management du Sport](#)
- [Référentiel Licence Education et Motricité](#)



2. Des fiches RNCP

Les fiches RNCP reprennent dans leur présentation les formulations et l'ordre des fichiers référentiels. Elles présentent la liste des activités visées par le diplôme sous la forme d'un nom. La liste des activités correspond aux activités à mettre en œuvre dans un métier ou une catégorie de métiers.

Elles présentent ensuite la liste des blocs correspondant aux activités avec dans chaque bloc la liste exacte des compétences certifiées. Les compétences certifiées sont formulées avec un verbe (il faut sous-entendre ce qui précède chaque verbe : être capable de ... suivi du verbe exprimant la compétence) et elles expliquent ensuite ce qui est mobilisé comme connaissances, comme expériences, comme méthodes, comme procédures etc. dans la compétence.

Fiche RNCP du DEUG STAPS

- La fiche qui continue de faire référence est toujours [l'ancienne fiche RNCP](#):

Elle permet de délivrer la carte professionnelle correspondante et de travailler.

- La fiche RNCP DEUG retenue par la DGESIP ne comprend que le bloc 8 : [Fiche RNCP DEUG STAPS](#)
- La C3D avait proposé une fiche RNCP plus complète en exacte correspondance avec le référentiel de formation DEUG STAPS : [fiches RNCP DEUG STAPS C3D](#) . Elle reste un bon guide pour construire le référentiel de formation et le référentiel d'évaluation et *in fine* établir un cahier des charges des formations L1- L2.

Il appartient donc aux STAPS de construire le référentiel d'évaluation correspondant et de se mettre d'accord sur un cahier des charges qui reprennent les travaux déjà fait : voir le fichier [déclinaison deug blocs staps](#)

Fiches RNCP de Licence STAPS.

Ce sont les fiches qui ont été déposées à l'enregistrement auprès de la DGESIP. Les activités, les blocs et les compétences certifiées présentés dans ces fiches sont ceux retenus.

- [Fiche RNCP Licence Activité Physique Adaptée-Santé](#)
- [Fiche RNCP Licence Education et Motricité](#)
- [Fiche RNCP Licence Entraînement Sportif](#)
- [Fiche RNCP Licence Management du Sport](#)
- [Fiche RNCP Licence Ergonomie du Sport et Performance Motrice](#)

Le [tableau synoptique des 5 mentions de licence STAPS](#) présente des exemples de déclinaison des compétences certifiées des 5 premiers blocs transversaux. Il permet de montrer la cohérence entre les blocs des différentes licences. Il permet de prévoir les mutualisations possibles entre les licences, ainsi que les correspondances et les allègements possibles pour délivrer des doubles licences. Il permet de définir les blocs communs qui seront à valider au niveau du DEUG.



Fiches RNCP des Masters STAPS

Ces fiches reprennent dans leur présentation les formules et l'ordre des fichiers Excel intitulés référentiels qui sont présentés dans le 1. Ce sont les fiches RNCP qui ont été enregistrées par la DGESIP. Elles sont en attente de publication.

- [Fiche RNCP Master Activité Physique Adaptée-Santé](#)
- [Fiche RNCP Master Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive](#)
- [Fiche RNCP Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique](#)
- [Fiche RNCP Master Management du Sport](#)

Le document [Tableau synoptique des 4 mentions de master STAPS](#) présente en parallèle les 4 mentions de master de façon à :

- Montrer les correspondances entre les blocs
- Faciliter les mutualisations et une organisation en Y
- Rendre lisible les passerelles et les allègements possibles
- Faciliter les doubles masters.

Fiches RNCP des licences professionnelles STAPS

Les fiches RNCP des licences professionnelles comprennent toutes les 3 blocs transversaux des licences académiques ainsi que les 2 blocs transversaux « pré professionnels » plus des blocs spécifiques :

- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Développement Social et Médiation par le Sport » \(DSMS\)](#)
- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Santé, Vieillesse et Activités Physiques Adaptées » \(SVAPA\)](#)
- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives » \(AGOAPS\)](#)
- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Tourisme et Loisirs Sportifs » \(TLS\)](#)
- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Métiers de la Forme »](#)
- [Fiche RNCP Licence Professionnelle « Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs » \(GDOSSL\)](#)

Cas particuliers de la licence AGOAPS : celle-ci est encore en débat entre une option généraliste ne comprenant en face à face pédagogique que le bloc « Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public » et une dimension gestion-développement conséquente et une option spécialisée sur des APSA ou des groupements d'APSA.

Fiches RNCP des DEUST STAPS.

Les fiches RNCP DEUST comprennent tous des blocs transversaux de licence notamment le bloc « action en situation professionnelle » et le bloc transversal « Expression et communication écrites et orales », plus le bloc spécifique STAPS du DEUG et des licences académiques « Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public ».

- [Fiche RNCP DEUST « Pratique et Gestion des Activités Physiques et Sportives et de Loisirs pour les Publics Seniors »](#)
- [Fiche RNCP DEUST « Activités Physiques et Sportives – Inadaptations Sociales »](#)



- [Fiche RNCP DEUST « Activités Physiques et Sportives Adaptées – Déficiences Intellectuelles et Troubles Psychiques »](#)
- [Fiche RNCP DEUST « Animation et Commercialisation des Services Sportifs » \(ACSS\)](#)
- [Fiche RNCP DEUST « Métiers de la Forme »](#)

Cas particulier du DEUST AGAPSC : la fiche RNCP n'est pas finalisée. Elle est en attente d'arbitrage entre une fiche généraliste et la possibilité de pouvoir ouvrir de nouvelles mentions de DEUST (activités aquatiques ou activités de pleine nature par exemple).

La C3D souhaite vivement que cette distinction soit possible entre un DEUST activités physiques pour tous orienté animation et des DEUST spécialisés sur l'encadrement des familles ou groupements d'activités.

En attente des arbitrages, la C3D a cependant fait la proposition suivante : [Fiche RNCP DEUST AGAPSC C3D](#)

Déclinaison locale du référentiel national

Il appartient à chaque UFR de :

- Décliner les blocs et les compétences certifiées en compétences constitutives qui précisent plus finement ce qui est acquis et validé dans chacune des compétences certifiées.
- Prévoir l'évaluation des blocs et des compétences certifiées en s'appuyant sur les propositions de la C3D (celles-ci sont en cours d'élaboration)
- Repérer dans son offre actuelle les UE existantes ou parties d'UE pouvant s'intégrer dans les blocs ou contribuant à leur validation. En effet 2 logiques de validation des blocs sont possibles :

– Logique intégrative :

Les connaissances, les méthodes, les outils, les savoirs être, etc. sont tous intégrés dans le bloc et un seul système d'évaluation est nécessaire, mis en œuvre si possible dans une situation.

– Logique contributive :

Il est nécessaire pour valider les compétences certifiées d'intégrer des compétences constitutives développées par ailleurs, mais aussi les ressources qui peuvent être acquises dans d'autres blocs.

Ceci est surtout effectif dans les blocs transversaux comportant des dimensions méthodologiques importantes ou intégrant la maîtrise d'outils (blocs 1 à 3 en licence comme en master). En effet ses compétences se construisent dans les compétences disciplinaires (par ex blocs 6 à 8 en licence) et/ou spécifiques (par ex blocs 9 et 10 en licence) et se matérialisent dans les compétences professionnelles (blocs 4 et 5 en licence, bloc 4 en master).

En particulier, les blocs 4 et 5 en licence et le bloc 4 en master ne peuvent être validés que par l'intermédiaire des blocs spécifiques (9 et 10 en licence et 5 à 9 en master).

- Prévoir les contenus à garder, à insuffler, à rajouter, à supprimer dans les blocs qui permettent d'atteindre les compétences certifiées
- Prévoir les équilibres de crédits, les possibilités ou non de compensation à l'intérieur des blocs, les volumes horaires de présentiel et de travail étudiant
- Construire in fine leurs maquettes de formation, le plus possible avec les partenaires professionnels.



- Valider cette déclinaison du référentiel de certification et du référentiel d'évaluation auprès de ses partenaires professionnels et notamment au niveau du conseil de perfectionnement des formations professionnelles et des comités de pilotage des formations.

Les fichiers Excel intitulés référentiel de formation avec leurs différentes colonnes peuvent servir d'outil guide pour faire ce travail localement.

Note :

Les fiches RNCP sont définitives. Elles peuvent servir de base de travail pour les accréditations en cours. Les Fiches RNCP des masters et des licences sont publiées. Celles des formations professionnelles sont en cours d'enregistrement.

Pour les autres documents, vous voudrez bien excuser les coquilles et imperfections. Ils sont à compléter localement et la C3D continuera de les faire évoluer comme exemples possibles.

Certaines cellules dans les fichiers Excel ne sont pas complétées, notamment dans les compétences transversales de master, car nous n'avons pas avancé sur ce sujet.

Nous enrichirons le dossier d'autres formations, notamment les formations professionnelles de licence et de DEUST, dès qu'elles seront terminées. Nous proposerons d'autres exemples de déclinaison complète dès que possible ainsi que des exemples de référentiel d'évaluation.